

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2009
COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – CR 26.05.2009

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, M. SAGNARD, P. BAY, V. FALCONE, M. SANTULLO, M.A. ANGEI, A. MINJAT, M.L. DEJOUX, M. GOY, J.P. PEDRO, M.F. CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, J. GULLON-NEYRIN, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON.

Absent : monsieur BEYNEL

Excusés :

Madame GOY donne pouvoir à madame DEJOUX
Monsieur ELASRI donne pouvoir à madame VALENTIN
Madame BERTHET donne pouvoir à madame MOUSSU-CHEMOUL
Monsieur ROZAND donne pouvoir à madame BON

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2009

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT D'AFFERMAGE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR LANCER LA CONSULTATION

A l'unanimité, le conseil municipal a retenu le principe de délégation de service public et autorisé monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour confier à l'une d'entre elles la gestion du service de l'eau dans le cadre d'un contrat d'affermage.

REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MATERNEL DES CINQ CHEMINS : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 pour la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire maternel des Cinq Chemins avec l'équipe PERRIER/TRUFINET/COTIB/REA pour un montant de 3 800 € hors taxes, soit 4 544.80 € T.T.C.

S.M.A.B.B. : MODIFICATION DES STATUTS

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du syndicat relatif au changement d'objet en attendant une seconde réforme institutionnelle qui sera engagée dès le mois de juin 2009.

INTEGRATION DES VOIES DE TROIS LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 4 AU 18 MAI 2009

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le rapport d'enquête publique concernant l'intégration dans le domaine public des voies de desserte des trois lotissements suivants : La Plaine Fleurie, Chantemerle, la Grange.

PERSONNEL COMMUNAL : ADOPTION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR TROIS AGENTS

A l'unanimité, le conseil municipal a adopté le régime indemnitaire pour trois agents :

- filière administrative : deux agents percevront l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) ainsi que l'Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)
- filière police : un agent percevra l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) ainsi que l'Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DU TRAVAIL ET ROUTE DE CRESILLEUX : CONVENTION AVEC LE SE 38

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à solliciter une aide supplémentaire auprès du SE 38 pour l'installation d'un nouvel éclairage public rue du Travail et route de Crésilleux.

ASSOCIATION FOGOLAR FURLAN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

A l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), le conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association Fogolar Furlan pour la publication d'un livre.

Communauté de communes "Porte Dauphinoise de Lyon Satolas"

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la modification de ses statuts, le nombre de délégués passera, pour Chavanoz, de trois à quatre sièges. D'autre part la communauté de communes va instituer un plan local de l'habitat pour gérer le parc locatif de l'agglomération.